



Fédération Française de Basketball
LIGUE DES ALPES DE BASKETBALL

BAREME OFFICIELS DE TABLE DE MARQUE **2009/2010**

① Pour les rencontres de Championnat de France

- Calcul du barème :

➔ **L'INDEMNITE DE RENCONTRE** : 15 Euros

à laquelle il faut ajouter

➔ **L'INDEMNITE KILOMETRIQUE** : **0,36 Euros/ Km**

L'indemnité OTM est calculée au kilomètre par un logiciel spécifique et ne pourra en aucun cas être modifiée par les OTM eux-mêmes.

En cas de problème, ils devront adresser une réclamation écrite à la CRAMC.

- Convocation :

Le calcul est fait automatiquement sur la convocation.

Le club recevant peut, s'il le souhaite, éditer des exemplaires de reçus sur le site BASKETFRANCE.COM – (rubrique Championnats ⇒ Impression des reçus des Officiels).

En cas d'absence de convocation, le calcul pourra être fait à l'aide du tableau ci-après. Le kilométrage à prendre en compte est le KILOMETRAGE ALLER et RETOUR REEL X **0,36 Euros**.

② Pour les rencontres de PROA – PROB – Ligue Féminine et Coupes d'Europe, il sera fait application des dispositions suivantes :

WEEK-END	SEMAINE
0,36 Euros/ Km + 30 Euros (indemnité de rencontre)	0,36 Euros + 40 Euros (indemnité de rencontre)